

DIRECTION FINANCES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2018

MÉMOIRE N° 6

Objet : approbation du compte administratif 2017 – Budget Principal de la Ville

En 2017, le Compte Administratif se présente de la façon suivante :

Fonctionnement :

Recettes : 125 037 305,56 €

Dépenses : 112 977 920,58 €

Investissement :

Recettes : 40 479 219,42 €

Dépenses : 42 728 626,55 €

Est ainsi constaté **un excédent de clôture de 12.059.384,98 €, soit 12,06 M€ en section de fonctionnement, correspondant au résultat comptable de l'exercice, soit à la différence entre l'ensemble des produits et des charges de l'année.**

Il se décompose en un résultat courant non financier – ou résultat d'exploitation -, de 14,38 M€, un résultat financier négatif, de - 2,6 M€, et d'un résultat exceptionnel de 334 K€.

Le résultat comptable de l'exercice, de 12,06 M€, est ainsi en nette progression (+ 12,5%) par rapport au résultat comptable de l'exercice 2016 (10,7 M€) et par rapport au résultat comptable de 2015 (7,5 M€).

Le résultat comptable de l'exercice est affecté intégralement au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés.

Cette affectation traduit la mobilisation effective du résultat comptable en faveur de l'investissement sur le territoire et s'analyse en deux composantes :

- les **6.705.548 €** d'affectation au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de l'investissement engagé en 2017 (6,7 M€)
- le solde de **5.353.837 €**, également affecté au compte 1068, et qui constitue une ressource pour le financement de l'investissement programmé en 2018.

Les montants correspondant au résultat net comptable reprenant des charges calculées – ou opérations d'ordre – ne correspondant pas à des décaissements en trésorerie, ils ne permettent pas de reconstituer l'effort d'autofinancement, pour lequel l'étude de la CAF est plus pertinente.

L'étude de la CAF brute qui se définit comme **la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors produits et charges calculés (dotation pour amortissements, provisions) et hors cessions foncières** s'élève quant à elle à **16,5 M€** en 2017, en hausse de 10% par rapport à 2016 (15,0 M€). **Ce niveau d'épargne brute**, qui représente 14% des produits réels de fonctionnement, est particulièrement **élevé : il a augmenté de + 85 % entre 2014 (8,9 M€) et 2017**, ce qui signifie qu'il a presque doublé.

La CAF nette, après remboursement des emprunts bancaires, s'élève à 7,75 M€, en **augmentation de 14%** par rapport à l'exercice 2016. Cette évolution a permis de financer l'investissement en ne recourant à l'emprunt bancaire qu'à hauteur de 5,4 M€ en 2017.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'épargne brute se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement et parfois appelée « autofinancement ». Elle permet de financer le remboursement du capital de la dette et les projets d'investissement.

L'épargne brute de la section de fonctionnement finançant l'investissement pour 2017 et 2018 s'établit à **19,54 M€**.

1/ Des recettes de fonctionnement stabilisées sans hausse de la fiscalité, dans un contexte politique contraint

Les principaux chapitres structurant les recettes de fonctionnement sont présentés ci-dessous.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de **116,62 M€ en CA 2016 à 119,9 M€ en CA 2017, à périmètre constant**.

Ces deux phénomènes viennent tempérer la baisse des dotations budgétaires de l'Etat.

α) Les produits d'exploitation (chap. 70)

Ce chapitre s'établit à **5,94 M€**, en très légère diminution par rapport au CA 2016 (- 58,5 K€, soit - 1%), et ce malgré la reprise en régie des activités de centres de loisirs et de vacances de l'ALCLVB en année entière. On note principalement :

- une diminution des redevances pour les activités périscolaires (-200 K€)
- une légère diminution des redevances du conservatoire (- 5.000 €)
- une augmentation des redevances pour occupation du domaine public (+ 100 K€)

β) La fiscalité

- Les produits de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) : 34,7 M€

Les produits de la fiscalité directe des ménages ont évolué à la hausse principalement en raison d'une variation à la hausse des bases fiscales de taxe d'habitation (+1,34%) et des bases fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties (+1,22%).

Cette recette se ventile en trois impôts :

- **15,35 M€ pour la taxe d'habitation** par les occupants de chaque logement. Aucune hausse de taux, aucune augmentation de la fiscalité n'ont été réalisées à périmètre constant. L'augmentation du produit fiscal (+ 200 K€) s'explique uniquement par la variation à la hausse des bases fiscales.
 - **19,04 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties** payée par les propriétaires d'immeubles bâtis (exonération en zone QPV), correspondant à un taux d'imposition inchangé de 25,83%. Le produit fiscal tiré de la taxe foncière sur les propriétés bâties est en légère augmentation, variant de + 200 K€, en raison de la variation à la hausse des bases fiscales d'imposition (+1,22%)
 - **134.919 €** pour la taxe sur le foncier non bâti payée par les propriétaires de terrains nus, en diminution de 20 K€ par rapport au produit 2016, et correspondant à la diminution des bases fiscales d'imposition (-13,8%)
- La fiscalité compensatoire correspondant au transfert de la fiscalité d'entreprises : 39,04 M€

En sus des produits fiscaux directement recouverts par la ville, Bobigny perçoit une **attribution de compensation** au titre du transfert de la fiscalité d'entreprise (CVAE et CFE) et de la part de la dotation globale de fonctionnement compensant la perte de la part salaire de la taxe professionnelle, diminuée des charges transférées par la ville à l'établissement public territorial Est Ensemble. Depuis

le 1^{er} janvier 2016, l'attribution de compensation est dorénavant versée par la Métropole du Grand Paris (MGP)

L'attribution de compensation perçue par Bobigny en provenance de la MGP s'est élevée à 39,04 M€ pour 2017, au même niveau qu'en 2016, correspondant à l'ancienne attribution de compensation versée par Est Ensemble augmentée de la compensation de la suppression de la part salaire de l'ancienne taxe professionnelle (8,6 M€)

Cette composante fait également l'objet d'un reversement à Est Ensemble sous la forme du versement FCCT, conformément aux dispositions de la loi NOTRE.

- La fiscalité péréquatrice – le FSRIF (5,33 M€) et le FPIC (899 K€)

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) assure une péréquation horizontale entre les communes de la région Ile de France.

En raison du contexte socio-économique de Bobigny et de la volonté de l'État de compenser la baisse générale des dotations aux collectivités par une montée en puissance des dispositifs de péréquation entre communes de la région Ile de France, **le montant reçu par Bobigny au titre du FSRIF a connu une très forte augmentation de 18% entre 2015 et 2016, passant de 4,3 M€ à 5,1 M€, puis de 4% entre 2016 et 2017, pour atteindre 5,3 M€.**

Le Fonds de Péréquation intercommunal (FPIC) a connu, en revanche, une dynamique contraire, le montant perçu par la Ville de Bobigny étant passé de 731 K€ en 2015 à 949 K€ en 2016, puis 899 K€ en 2017. La baisse de cette dotation, de 50 K€ entre 2016 et 2017 est néanmoins plus que compensée par la hausse du FSRIF (+ 200 K€).

χ) les autres taxes :

Les autres taxes et impôts s'élèvent à 1,75 M€ et regroupent principalement:

- la taxe sur l'électricité, dont le produit perçu est de **616.431 €** ;
- les droits de mutation, dont le produit perçu pour 2017 est de **748.025 €**, en très nette hausse par rapport au montant perçu en 2016 (567.183 €), témoignant à la fois de la reprise du marché immobilier mais également de la hausse de l'attractivité de la ville ;
- les taxes sur les publicités (produit perçu : 24.243 €)
- les impôts sur les spectacles (produit perçu : 1.848 €)

La taxe de séjour collectée par les hôtels de la ville a été perçue, en 2017, sur le budget annexe de l'office de tourisme.

δ) les dotations, compensations et subventions reçues :

L'ensemble des dotations, compensations et subventions reçues au titre du chapitre 74 s'élève à 27,2 M€ en exécution 2017 contre 23,8 M€ en 2016. Cette très forte augmentation (+14%) s'explique principalement par la hausse de la DSU et de la dotation politique de la Ville, mais également par la hausse des subventions versées par la CAF et par la possibilité, depuis 2017, de percevoir une part de FCTVA en section de fonctionnement, correspondant à la part des travaux de réparation de voirie effectués en fonctionnement par les services techniques.

En 2017, ont donc été constatées en recettes de fonctionnement :

- **4,8 M€ au titre de la part forfaitaire de la DGF (dotation globale de fonctionnement), en diminution de 1,1 M€ par rapport à 2016 (5,9 M€),** soit une diminution de 19 % en un an. A noter toutefois que la baisse de la part forfaitaire de la DGF s'est avérée moindre que prévu en raison du dynamisme démographique de la ville de

Bobigny, la population ayant encore augmenté, passant de 50.807 habitants à 52.800 en 2017.

- **11,5 M€ au titre de la dotation de solidarité urbaine**, en augmentation de **1,3 M€** par rapport à 2016 (+ 61% depuis 2012)
- **2,3 M€** au titre des compensations d'exonération de taxe foncière et de taxe d'habitation, en légère augmentation par rapport à 2016 (2,1 M€), tenant compte de l'impact des nouvelles exonérations en vigueur en raison du classement en quartier politique de la ville (QPV) de 70% du territoire Balbynien
- **2,2 M€** au titre des produits DDU et de la dotation politique de la ville 2016 et 2017
- **66.581 €** au titre de la DUCSTP 2017, en baisse par rapport à 2016, correspondant à la réduction de l'enveloppe nationale de cette variable d'ajustement (214 K€ en 2016)

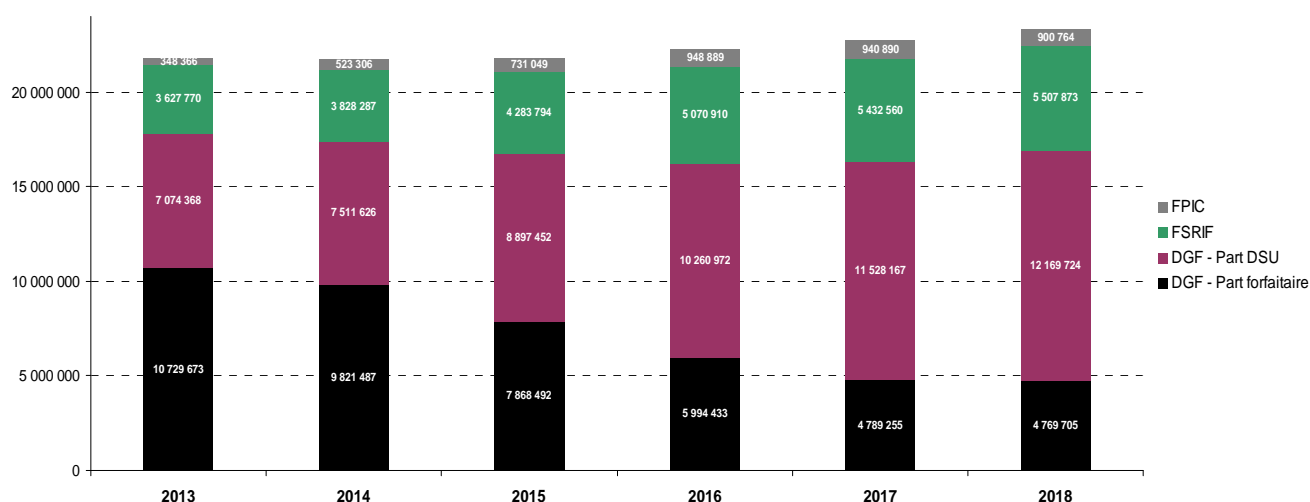


Illustration : Evolution en € des principales dotations de l'Etat et recettes de péréquation de 2013 à 2017

Les aides versées par le département sont en diminution par rapport à l'année 2016, passant de 1,7 M€ en exécution 2016 à 1,5 M€ en 2017, témoignant du désengagement progressif du soutien du conseil départemental aux communes dans le cadre des actions sociales qu'elles mènent sur le terrain et qui relèvent juridiquement du champ de compétences du département.

ε) les autres produits de gestion courante (comptes 75 – 1,74 M€ en 2017) :

Les revenus fonciers (comptes 752) ont généré 740.975 € de produits en 2017, soit un niveau similaire à celui constaté en clôture 2016 (744.428 €).

Les revenus versés par les titulaires de délégation de service public (comptes 757 – redevances versées par les fermiers et onces) ont diminué nettement en 2017, passant de 745.164 € en 2016 à 254.805 € en 2017.

Cette diminution de 500 K€ s'explique toutefois de façon assez évidente par l'effet de rattrapage opéré en 2016 : en effet, en 2016, plus de 500.000 € de produits titrés correspondaient au reversement par la SEMECO des produits d'exploitation non facturés de 2010 à 2016 au titre de la délégation de service public relative à la cogénération, en violation des dispositions contractuelles liant la ville à sa société d'économie mixte, et au titre de la convention d'exploitation du parking de la ferme.

Enfin, les produits divers (compte 758) ont généré **601.248 €** de revenus en 2017, en hausse par rapport à 2016 (560.146 €).

Au global, l'ensemble des produits inscrits au chapitre 75 diminue donc de 300 K€ entre 2017 et 2016 (total de 2,05 M€)

φ) Des recettes exceptionnelles

Le chapitre 77 « recettes exceptionnelles » est crédité de **3.932.835,68 €**, correspondant principalement au produit de cessions foncières (**3,2 M€**). Ces produits ont fait preuve d'un dynamisme important en 2015, 2016 et 2017, notamment en raison du boni de liquidation de la ZAC Vache à l'Aise, gérée par l'aménageur SEQUANO Aménagement (765.286 € pour la ville en 2016), mais **surtout, en 2017**, en raison **des cessions foncières réalisées dans le cadre du PRU Centre Ville dans le quartier Karl Marx**, qui ont géré 3,2 M€ de produits de cessions en 2017, correspondant à une plus-value de **1,58 M€**.

Par ailleurs, cette plus-value est supérieure à celle estimée par l'ANRU au moment de la signature de la convention.

2/ Des dépenses de fonctionnement stables témoignant d'efforts de gestion de long terme maintenus

Les dépenses réelles de fonctionnement passent **de 100,23 M€ en 2016 à 100,45 M€ en exécution 2015**. Elles sont globalement stables (**+0,2%**, correspondant à une augmentation de 22 K€ sur une année), à la suite d'une année 2016 qui a été caractérisée par une forte diminution, à périmètre constant, des dépenses réelles de fonctionnement (-4%).

a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Second poste de dépenses, **les dépenses de fonctionnement hors masse salariale du chapitre 011 (poste achats principalement) ont représenté 17,8 M€ en exécuté 2016 (dont 2,15 M€ de rattachements)**, une nouvelle fois en forte diminution (**- 405.808 €**) par rapport à l'exécuté 2016 (18,2 M€), témoignant des efforts réalisés en matière d'optimisation du poste achats.

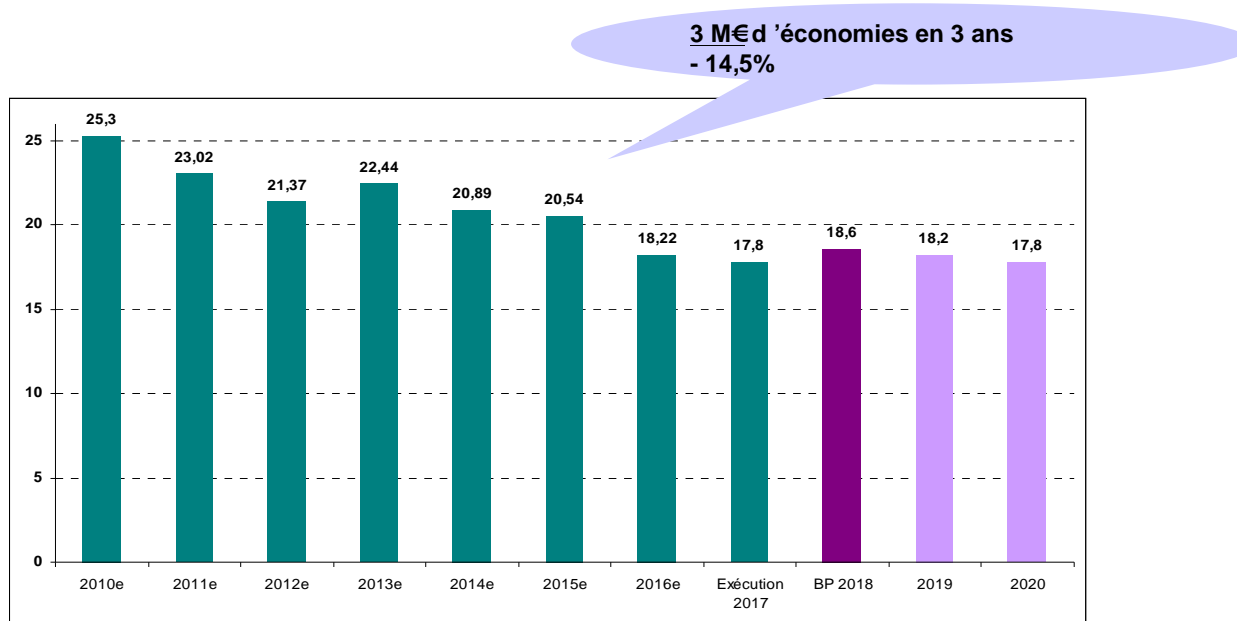


Illustration : Evolution en € des dépenses de fonctionnement hors masse salariale constatées depuis 2010

Il faut noter que l'évolution à la baisse de la consommation du chapitre 011 entre 2016 et 2017 s'explique principalement par la diminution importante des rattachements de charges, correspondant aux dépenses engagées en année n et qui n'ont pas encore pu faire l'objet de mandatements.

Les rattachements, sur ce chapitre, sont passés de 2,76 M€ en 2016 à 2,15 M€. Ils témoignent, d'une part, d'un raccourcissement des délais de paiement, mais également d'une politique financière plus stricte en matière de rattachements de charges à un exercice comptable, dans la lignée des mesures mises en place dans le cadre du renforcement de la qualité comptable.

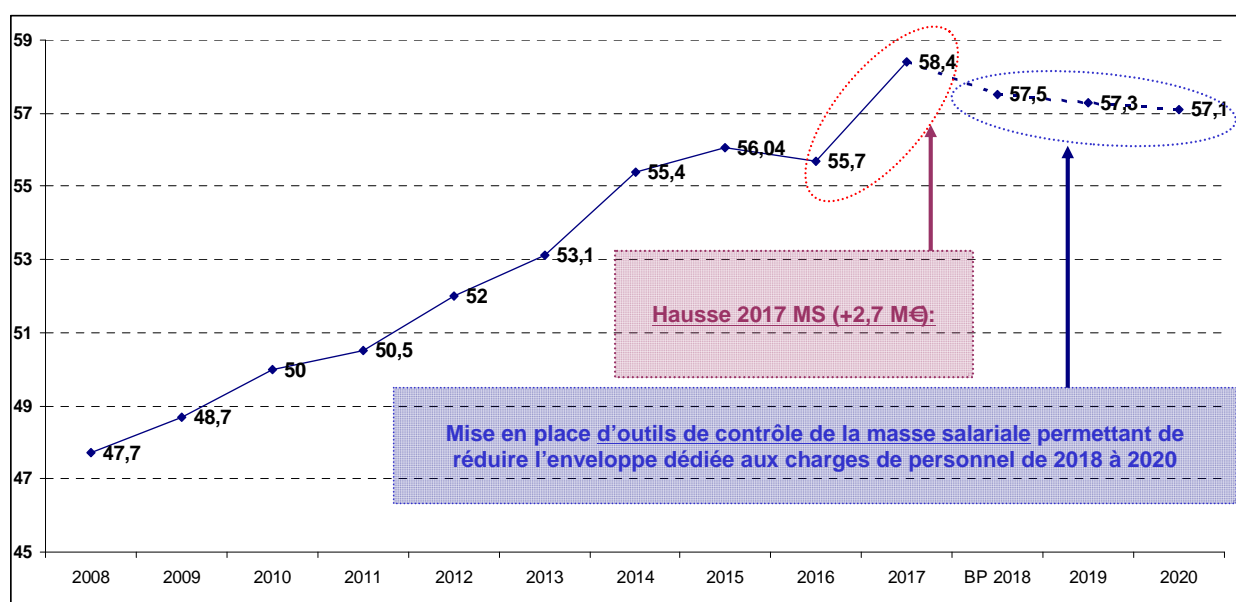
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 (exécution) |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---|
| Total des charges rattachées- hors ICNE | 3,25 | 2,68 | 4,88 | 5,62 | 4,63 | 4,18 | 2,91 | 2,25 (dont 2,15 pour le chapitre 011 et 0,1 M€ pour le chap 65) |

b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La masse salariale a augmenté en 2017, passant de 55,7 M€ en 2016 à 58,4 M€ en 2017. Cette hausse de 2,7 M€, soit une évolution de + 4,8%, s'explique principalement par la hausse de la **masse salariale de la direction de l'éducation**. La reprise en régie des activités de centres de loisirs et de vacances autrefois gérée par l'association ALCLVB a notamment conduit à un besoin nouveau, notamment pour des non-titulaires, sur des **postes d'animateurs**. Des renforts supplémentaires sur les postes de personnel de service ont également été recrutés.

A l'intérieur du chapitre 012, qui correspond à l'ensemble des dépenses de personnel, on peut ainsi noter:

- l'augmentation des postes dédiés à la rémunération des **personnels non titulaires** (de 10,45 M€ en 2016 à 12 M€ en 2017)
- l'augmentation du poste dédié au **versement des allocations chômage** pour les non-titulaires (de 650 K€ à 758 K€)
- l'augmentation du poste dédié au **versement des rémunérations des vacataires** (de 732 K€ à 877 K€ en 2017).



Evolution des dépenses de personnel (montants totaux exécutés au chapitre 012), source CA 2008-2017

Il faut toutefois souligner que la ville, malgré l'augmentation de 2,7 M€ de la masse salariale entre 2016 et 2017, a réussi à gager cette hausse par des réductions sur l'ensemble des autres postes de

dépenses, notamment les dépenses de fonctionnement hors masse salariale (- 0,4 M€) et les charges financières (-0,9 M€), ce qui a permis, in fine, de stabiliser le niveau global des dépenses réelles de fonctionnement entre 2016 et 2017.

c) Les subventions versées (chapitre 65, 21,04 M€ en 2017)

Dernier grand poste de dépenses, **les dépenses de versement de contributions diverses au titre du chapitre 65 ont nettement diminué**, passant de 21,99 M€ en exécution 2016 à 21,04 M€ en exécution 2017.

Cette diminution s'explique principalement par la reprise en régie des activités de centres de vacances et de loisirs par la ville, qui a conduit à mettre fin à la subvention versée à l'ALCLVB (900 K€ en 2016).

En outre, on peut observer une hausse limitée, de l'ordre de 250.000 €, de la subvention versée au CCAS, ainsi qu'une hausse limitée, de l'ordre de 100.000 €, de la contribution versée à Est Ensemble au titre du FCCT (13,98 M€ en 2017 au lieu de 13,90 M€ en 2016).

Parmi les diverses compensations, on note la diminution de la contribution versée au SIIB en 2017 ainsi que la fin du versement d'une subvention en fonctionnement à l'OPH, compensée par la hausse des subventions d'équipement, en section d'investissement, fléchées sur des projets précis de réhabilitations de logements sociaux.

d) Les charges financières (2,7 M€ en 2017, chapitre 66)

Les intérêts de la dette se sont élevés à **2,72 M€** contre 3,63 M€ en 2016, soit une diminution de 25%, qui approche le million d'euros (- 914.079 €).

Cette diminution fait suite à plusieurs années d'augmentations ininterrompues, de 2012 à 2015 (de 2,8 M€ à 3,74 M€), correspondant à la fois aux hausses d'encours successives et au comportement défavorable des emprunts structurés conclus entre 2006 et 2010.

Ainsi, cette **baisse des charges financières est la conséquence de la politique active de gestion** de la dette entreprise depuis 2014, et qui s'est traduite par la renégociation de 4 emprunts structurés et par le remboursement par anticipation de certains emprunts. Cette baisse des charges financières correspond également à une opportunité non durable : les emprunts structurés ainsi que le swap conclus en 2007 auprès de la société générale, et qui génèrent un risque financier important, ont connu une année favorable, marquée par un gain de swap et par un taux d'emprunt à 3,5% alors qu'avait été budgétisé un taux à 8%.

Toutefois, en raison des risques inhérents à ce type de produits et en raison du retournement conjoncturel, ces produits risqueraient de conduire à des versements d'intérêts (ou « coupons ») très dégradés en 2018, ce qui conduit à rechercher une renégociation de ces emprunts auprès de la société générale.

e) Les charges exceptionnelles (415.003 € en 2017, contre 672.166 € en 2016)

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont diminué en 2017, où elles s'élèvent à 415.003 € contre 672.166 € en 2016. En effet, l'année 2016 était exceptionnelle, car marquée par le versement par la ville d'une indemnité au liquidateur judiciaire de la société SIMEONI dans le cadre du litige relatif à la construction du CPS.

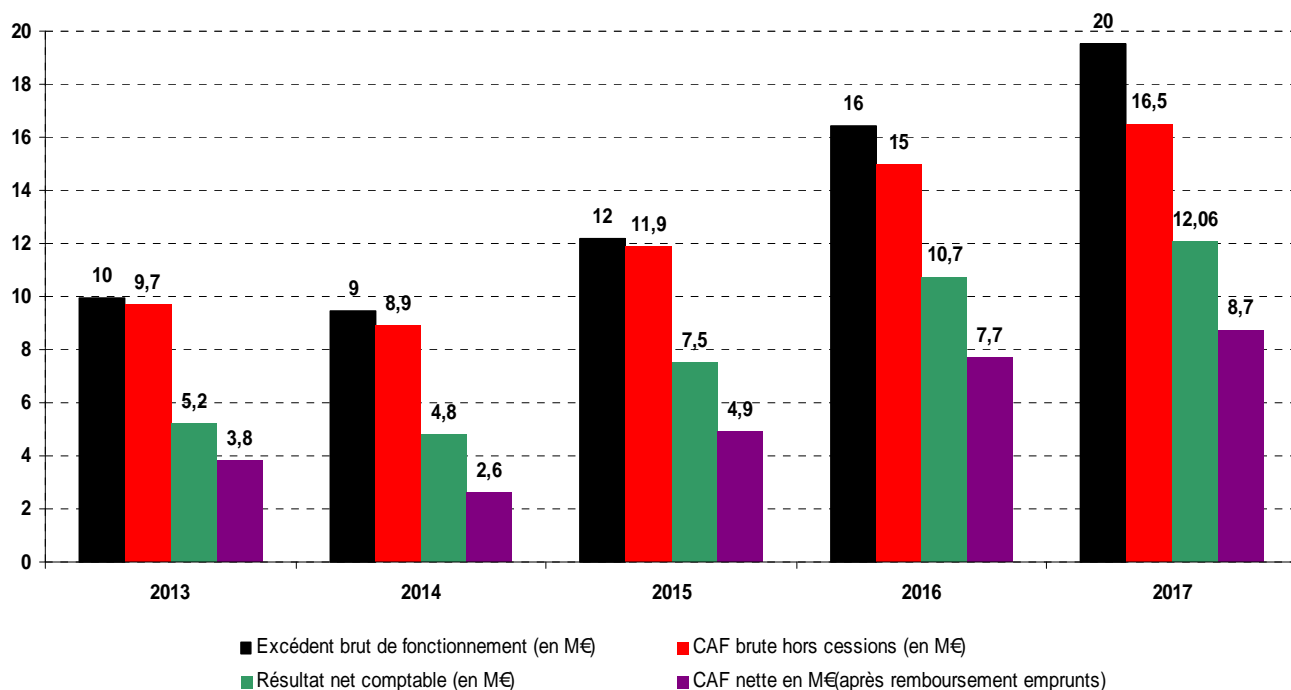
La diminution des versements correspondant à des litiges portés devant les juridictions administratives a conduit à faire baisser le montant des charges constatées au compte 6718, qui passe de 560 K€ en 2016 à 150 K€ en 2017.

En revanche, la ville, dans le cadre de la démarche de qualité comptable mise en œuvre, a systématiquement versé les intérêts moratoires dus par les entreprises, ce qui a conduit le montant des intérêts moratoires constatés en compte 6711 à passer de 27 K€ à 85 K€ en 2017.

3/ Des marges d'autofinancement à un niveau historiquement élevé :

Le résultat comptable de l'exercice, de **12,06 M€**, est ainsi en nette progression (**+12,5%**) par rapport au résultat comptable de l'exercice 2016 (10,7 M€)

La **CAF brute** qui se définit comme la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, hors produits et charges calculés (dotation pour amortissements, provisions) s'élève quant à elle à **16,5 M€ en 2017**. Ce niveau d'autofinancement, qui représente **14% des produits réels de fonctionnement**, est particulièrement élevé : il a augmenté de **+ 85%** entre 2014 et 2017.



Evolution des principaux indicateurs financiers de 2013 à 2017 (source : CA 2013-2017)

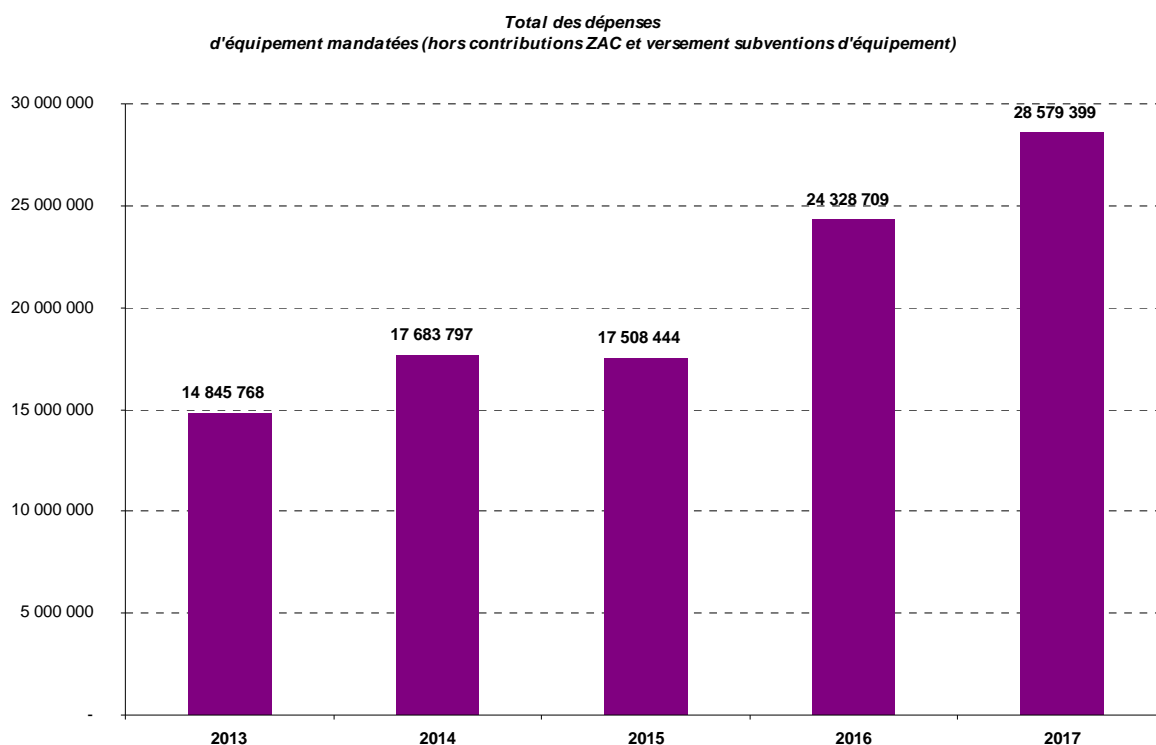
La **CAF nette**, après remboursement en capital des emprunts bancaires, s'élève à **8,7 M€**, en augmentation de **+ 13%** par rapport à l'exercice 2016. Cette évolution a permis de financer l'investissement en **ne recourant à l'emprunt bancaire qu'à hauteur de 5,4 M€**.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1/37,8 M€ de dépenses réelles d'investissement mandatées en 2017 dont 32 M€ sur des opérations d'équipement, financés par 7,2 M€ de subventions d'investissement titrées sur l'exercice budgétaire

L'effort considérable de la municipalité en faveur de l'investissement dans les quartiers s'est traduit par l'exécution de **37,8 M€** de dépenses réelles d'investissement mandatées en 2017, dont **32 M€** de dépenses réelles d'équipement. Parmi ces 32 M€, une fois retraitées les contributions aux ZAC et les versements de subventions d'équipement, **28,6 M€ correspondent à des dépenses d'équipement sur opérations mandatées**, soit presque le double des dépenses d'équipement réalisées et mandatées en 2013 (14,8 M€).

A ces montants s'ajoutent 9,5 M€ de dépenses d'investissement restant à réaliser en 2018



2.1.1 Des travaux du quotidien poursuivis et amplifiés, l'installation du dispositif de vidéo-protection lancée

Les travaux du quotidien, prioritaires pour la municipalité depuis 2014, ont été poursuivis et amplifiés, tout particulièrement en matière de :

- travaux de voirie (1,34 M€ et 1 M€ de dépenses restant à réaliser en 2018)
- travaux d'éclairage public (737 K€ de travaux mandatés et 457 K€ restant à réaliser)
- **rénovation des bâtiments scolaires (3 M€ pour la rénovation des bâtiments scolaires**, 516 K€ de dépenses restant à réaliser et 360 K€ d'investissement mandatés pour l'équipement des groupes scolaires en informatique)

La mise en place de la vidéo-protection, dont la première tranche (33 caméras) a été livrée fin juin 2017, a été initiée dès 2016. En 2017, les travaux se sont accélérés sur tout le territoire de la commune, conduisant à mandater 1,33 M€ de dépenses d'investissement en une année et à engager 517 K€ de travaux qui seront payés en 2018. A noter que le dispositif de vidéo-protection est

partiellement subventionné par l'Etat, au titre du dispositif FIPD (**375.000 €** pour le dispositif FIPD 2016) et par la région, au titre du fonds propreté (**200.000 €**) et du dispositif bouclier sécurité.

2.1.2 Un chantier de réhabilitation de la MC 93 dont les travaux se sont accélérés et ont permis une réouverture en mai 2017 (19,6 M€ de dépenses d'investissement mandatées au 31/12/2017 dont **9,3 M€ mandatés en 2017**)

L'année 2017 a été marquée par l'accélération conséquente et la finalisation des travaux menés sur le chantier de la MC 93, travaux initiés en 2014, à l'initiative de la précédente municipalité.

Malgré des événements imprévus nécessitant des travaux supplémentaires de déplombage, désamiantage et renforcement des structures métalliques, les travaux ont été réalisés avec le souci de garantir le délai contractuel de fin des travaux. Cette accélération a permis la réouverture de la MC 93 au public balbynien dès le mois de mai 2017. Au-delà de la simple rénovation d'un ouvrage des années 1970, le projet a souhaité ouvrir la MC 93 sur la ville, en y aménageant un nouvel espace de convivialité et de restauration en centre-ville.

Ainsi, ce projet a mobilisé, au 31/12/2017, 19,6 M€ de dépenses d'investissement dont 9,3 M€ mandatées en 2017, soit **30 %** dépenses d'investissement de la ville.

Ce projet d'envergure est cofinancé par nos principaux partenaires : 2,8 M€ de subventions d'investissement ont ainsi été perçues par la ville à ce titre en 2016.

2.1.3 La rénovation urbaine de nos quartiers accélérée à Etoile et à Karl Marx (**5,6 M€**)

En 2017, les travaux de rénovation urbaine des quartiers prioritaires de la ville se sont accélérés.

Sans compter les dépenses d'investissement engagées en 2017 et restant à réaliser en 2018, 5,4 M€ de dépenses d'investissements ont été payées en 2016 au titre du plan de rénovation urbaine ANRU 1, dont 3,3 M€ pour les opérations se situant dans le quartier du Grand Quadrilatère (Etoile-Pont de Pierre-Jean Grémillon) et 2,1 M€ pour les opérations se situant dans le quartier du Centre-ville (Quartier Karl Marx et aménagement des extérieurs de l'école Marie Curie Anne Franck.). L'ensemble de ces dépenses sont cofinancées, à hauteur de 50% du total, par l'ANRU, et sont également cofinancés par le Conseil Régional d'Ile de France.

Afin de préparer l'avenir, **227.241 €** ont été dépensés en 2017 au titre des études urbaines préalables à la rénovation du centre commercial (opération Bobigny Cœur de Ville) et à la rénovation urbaine des quartiers de l'Abreuvoir, de Paul Eluard, et de Chemin Vert-Salvador Allende (opération 92).

2.1.4 L'émergence progressive de nouveaux quartiers le long du Canal et au cœur de ville

La construction du quartier de la **ZAC Eco-cité Canal de l'Ourcq** a mobilisé une subvention d'investissement annuelle de **514.800 €**, comme prévu par une convention tripartite entre Est Ensemble, l'aménageur Sequano et l'établissement public territorial Est Ensemble

2.2/ 1,05 M€ de subventions d'équipement témoignant de l'engagement de la ville auprès des bailleurs sociaux en faveur du logement des balbyniens

La ville s'est engagée très nettement en faveur des projets de réhabilitation du logement locatif social balbynien, en versant principalement :

- 250.000 € à Emmaüs Habitat pour la rénovation de la tour 25 de la Cité de l'Etoile
- 750.000 € à l'OPH pour la réalisation de divers travaux dans les logements sociaux de la ville
- près de 50.000 € à Est Ensemble dans le cadre du dispositif intercommunal de lutte contre l'habitat indigne.

L'ensemble des actions en faveur de l'OPH s'inscrivent dans le cadre du soutien pluriannuel de la ville à l'OPH, traduit dans la convention du plan de redressement CGLLS.

3/ Recettes propres d'investissement

Il s'agit d'abord du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour un montant exécuté de **3,3 M€**. Cette dotation est calculée en appliquant un taux de 15,8 % aux dépenses d'équipement éligibles de l'année écoulée. L'augmentation par rapport aux années précédentes (**2,24 M€** en 2016) s'explique par la hausse des travaux d'investissement réalisés et mandatés.

La taxe d'aménagement instituée en 2011, en remplacement de certaines taxes d'urbanisme dont la taxe locale d'équipement, a généré une recette d'investissement de **424.206 €, en exécution 2017, en légère hausse, de 20.000 €, par rapport à 2016.**

Le produit des amendes de police, en nette hausse en raison de l'augmentation du nombre de PV dressés sur le territoire communal en 2017, s'est élevé à **323.144 €**.

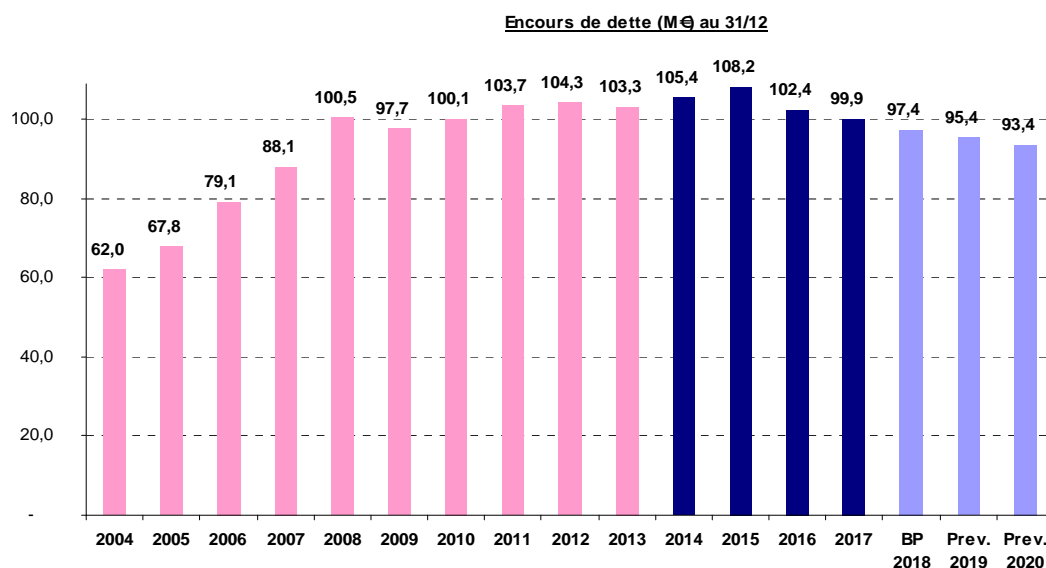
4/ Évolution de la dette : une trajectoire de désendettement soutenable désormais engagée.

Le remboursement en capital de la dette s'est élevé à 7,73 millions d'euros en 2017

Le besoin de financement de la section d'investissement a été comblé en mobilisant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et ne recourant à l'emprunt qu'à hauteur de 5,4 M€.

Ce niveau de recours à l'emprunt pour financer le plan d'investissement est historiquement bas : il s'élevait entre 5 M€ et 9,5 M€ de 2010 à 2015.

En limitant ainsi le recours à l'emprunt nouveau en 2016, l'encours de dette de la ville, correspondant au capital restant dû total, a diminué significativement, passant de 108,2 M€ au 31/12/2015 à 102,4 M€ au 31/12/2016 puis à 99,9 M€ au 31/12/2017.



Evolution rétrospective et prospective de la dette

La trajectoire de trajectoire de désendettement soutenable est dorénavant actée par la ville de Bobigny.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte administratif 2017.